



ADOPTION DE LA PARTIE DU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS 2025, 2026 ET 2027 DE LA VILLE DE LONGUEUIL VISANT SES COMPÉTENCES D'AGGLOMÉRATION

1. Une séance extraordinaire du conseil d'agglomération de la Ville de Longueuil aura lieu le 22 août 2024 à 15h45, afin d'adopter la partie du programme triennal d'immobilisations 2025, 2026 et 2027 de la Ville de Longueuil visant ses compétences d'agglomération.
2. Les délibérations du conseil et la période de questions du public lors de cette séance porteront exclusivement sur cette partie du programme triennal d'immobilisations.

Longueuil, le 9 août 2024
Carole Leroux, avocate,
Assistante-greffière de la Ville